



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires

Service Environnement  
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Secrétariat de la Formation spécialisée pour  
l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et  
aux récoltes agricoles

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

**DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE**  
pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles,  
issue de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (FSDG)

- Séance du 17 septembre 2024 -

**BARÈME 2024 – FOIN**

Perte de récolte des prairies	Prix (€/q)
Prairie temporaire	11,23
Prairie naturelle	11,23
Prairie biologique	12,46 (ou prix contrat)
Trèfle	12,66
Luzerne	12,66

**RENDEMENT ANNUEL EN FOIN**

Type de prairie	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Prairies naturelles	66 q/ha	55 q/ha	45 q/ha	35 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « légumineuses »	100 q/ha	82 q/ha	58 q/ha	50 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « graminées »	100 q/ha	82 q/ha	64 q/ha	55 q/ha	délaissée

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140  
71040 MÂCON cedex  
Tel : 03 85 21 28 00

1/2

### **BARÈME 2024 – AUTRES DENRÉES**

<b>Nature denrée</b>	<b>Prix fixé</b>
Batavia brune biologique	0,74 €/U
Batavia blonde biologique	0,74 €/U
Feuille de chêne rouge biologique	0,74 €/U
Feuille de chêne blonde biologique	0,74 €/U

Mâcon, le 18 septembre 2024

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental,  
pour le directeur départemental et par délégation,  
la chef du service environnement



Clémence Meyruey